

POURQUOI?

Les incubateurs accompagnent les porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire (ESS), aidant ainsi les collectivités à fournir de nouveaux services.

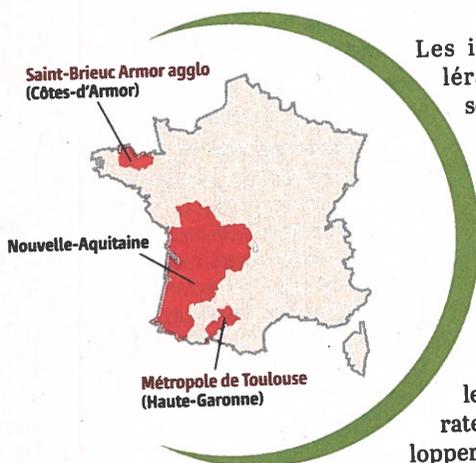
POUR QUI?

Les porteurs de projet collectif ne se retrouvent pas forcément dans les incubateurs classiques et ont besoin d'un autre dispositif, plus adapté à l'ESS.

COMMENT?

Les incubateurs de l'ESS ont des modèles mixtes de financement, avec plusieurs collectivités et des acteurs de la finance solidaire, comme France Active.

Economie sociale et solidaire Des incubateurs au service de l'emploi local



Les incubateurs et accélérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) poussent comme des champignons. Complètement ignorés des collectivités il y a dix ans, ils sont aujourd'hui plus de 120 répartis sur tout le territoire, selon le livre blanc de l'Avisé (*) «Coopérer avec les incubateurs et accélérateurs de l'ESS pour développer l'innovation sociale sur les territoires», publié cette année.

Une communauté d'acteurs «Emergence et accélération», fédérée par l'Avisé, est même née en 2015 afin de favoriser les échanges entre incubateurs et d'inciter les collectivités à s'outiller. Il y a en effet un fort enjeu pour celles-ci à la fois à promouvoir la création de nouveaux emplois et à encourager l'innovation sociale au service de besoins non satisfaits ou qui ne sont plus assurés localement.

FACILITATEURS ET RÉVÉLATEURS

En Bretagne, les incubateurs ont ainsi généralement une double face. D'un côté, ils jouent le rôle classique de facilitateurs afin de faire émerger des projets de l'ESS. De l'autre, ils ont la charge de repérer, pour la collectivité, des services nouveaux pour les habitants qui peuvent être repris par des structures de l'ESS

(associations, coopératives, entreprises solidaires d'utilité sociale). Pour amplifier ce double objectif, la région a lancé la création d'incubateurs à l'échelle des départements, à partir d'une première expérimentation en Ile-et-Vilaine en 2015 – les trois autres départements ont suivi dès 2017.

Ces incubateurs, les TAG (territoires agiles), sont des structures autonomes financées au titre du développement économique, un modèle présent dans la plupart des collectivités. «Chaque TAG est subventionné à hauteur de 30000 euros par an, par la région et par l'Etat, sur des fonds européens de développement régional [Feder], souligne Gaëlle Le Stradic, conseillère régionale déléguée à l'ESS. On leur fixe trois missions: "idéateur", pour aider les porteurs à formaliser leur projet; incubateur de projets collectifs; révélateur, afin d'accompagner les territoires vers



AVANTAGE

Les incubateurs proposent aux entreprises des liens avec l'ensemble de l'écosystème «ESS».



INCONVÉNIENT

Ils n'ont parfois pas de locaux pour accueillir les porteurs de projet.

l'identification de nouveaux besoins.»

Actuellement, 163 projets ont été incubés dans les quatre TAG et 119 entreprises créées, dont deux tiers par des femmes. «Par rapport à des régions qui n'ont pas ce maillage, les TAG constituent une vraie alternative aux incubateurs classiques, assure



En Bretagne, les incubateurs sont des structures autonomes accueillant les porteurs de projet. Ici, le Totem de l'innovation, à Saint-Brieuc.

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLO

Gaëlle Le Stradic. La région les a intégrés à sa stratégie "ESS" 2022-2024, mais l'aide de l'Etat reste indispensable pour consolider l'accompagnement à l'innovation sociale.»

Les TAG bretons ont lancé des partenariats avec d'autres niveaux de collectivités. C'est le cas du TAG 22, que le service du développement économique de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc

Armor aggro (32 communes, 151900 hab.) finance aussi, dans le cadre d'une politique plus large d'innovation. Le TAG 22 a intégré, cette année, le Totem de l'innovation, lieu qui accueille les porteurs de projet locaux. «Cet espace commun donnera plus de visibilité à l'ESS dans les 32 communes de l'agglomération, explique Patrice Hénaff, directeur du TAG 22. Nous avons aussi animé des groupes de travail avec chacune d'entre elles à la demande de l'agglomération. Cela devrait aboutir à la mise en place d'une politique publique locale de l'ESS, dont le Totem de l'innovation sera le fer de lance.»



L'EXPERTE

LOUISE DE ROCHECHOUART, responsable de pôle à l'agence d'ingénierie **Avisé** (*)

«Les collectivités sont à la manœuvre»

«D'une façon ou d'une autre, les collectivités jouent toujours un rôle dans les incubateurs "ESS". D'abord, avec le financement: les incubateurs proposent des accompagnements gratuits et ont donc besoin d'aides au fonctionnement. Ensuite, en leur donnant de la visibilité via des appels à projets sur l'innovation sociale, par exemple. En général, plusieurs collectivités sont

impliquées: la région, au titre du développement économique, le département, au niveau de l'action sociale... Les premiers incubateurs "ESS" sont nés des initiatives des acteurs du secteur, mais aujourd'hui les collectivités sont à la manœuvre, car elles ont compris l'intérêt de créer des emplois non délocalisables.»

(*) Coauteure du livre blanc sur les incubateurs de l'ESS, Avisé, 2022.

NE PAS MANQUER D'OPPORTUNITÉS

La Nouvelle-Aquitaine est l'autre région à avoir décidé d'un maillage au niveau de ses départements. Mais avec une histoire un peu différente. A Bordeaux, l'Association territoires et innovation sociale (Atis) a fait figure de pionnier en 2010. Lancée par des acteurs de l'ESS avec le soutien des villes de Bordeaux, Mérignac et Pessac, Atis s'est positionnée sur le repérage de projets émergents sur les territoires, avec le modèle de la Fabrique à initiatives de l'Avisé. «Très vite, on s'est rendu compte qu'il manquait un incubateur pour créer concrètement ces activités d'innovation sociale et ne pas manquer une occasion», indique Elise Depecker, directrice d'Atis.

En 2014, un incubateur «ESS» voit le jour au sein d'Atis, soutenu, cette fois, par le conseil

●○○ régional, qui décide alors d'aller plus loin dans sa politique publique. En 2017, elle lance un appel à manifestations d'intérêt pour diffuser les incubateurs dans tous les départements. Aujourd'hui, chaque département est doté d'un incubateur ESS, dont le fonctionnement est financé à 70% par la région. De leur côté, les porteurs de projet peuvent faire appel à des financements spécifiques de l'ESS, mais aussi à ceux de droit commun, comme les aides à l'amorçage ou au premier emploi de la région.

AU PLUS PROCHE DES CITOYENS

C'est aussi le constat d'un trou dans la raquette, concernant la création d'entreprises de l'ESS, qui a poussé la métropole de Toulouse (37 communes, 783400 hab.) à tester l'incubateur Première brique en 2014, puis à l'installer définitivement en 2017. Et c'est toujours au niveau du développement économique que cela se joue, avec la volonté d'encourager ces formes particulières d'entreprises à côté des autres statuts. « Sous la précédente mandature, un poste "ESS" a été créé au sein du service du développement économique, détaille Nicole Miquel-Belaud, conseillère municipale déléguée et conseillère métropolitaine chargée de l'ESS à la ville et à la métropole de Toulouse. Le soutien à l'ESS a pu alors être consolidé, notamment avec la création du Parcours adress, pour accompagner les projets solidaires. »

L'incubateur Première brique a été intégré au Parcours adress. C'est un programme de dix-huit mois qui accueille une vingtaine de projets collectifs par an, avec pour objectif final la création d'une entreprise coopérative ou associative. Si le Parcours adress, qui regroupe une cinquantaine de réseaux locaux de l'ESS, est financé à 100% par l'interco, l'incubateur Première brique est également soutenu par France Active Occitanie, un financeur solidaire.

Première brique s'est développée au point de compter six salariés. Parmi leurs missions, comme pour les incubateurs régionaux: le repérage des besoins du territoire. Avec comme spécificité, une coordination renforcée entre la ville et la métropole. « Nous sommes attentifs au fait que ces idées nouvelles de services de proximité viennent des citoyens eux-mêmes, confirme Alexandra Veland, cheffe de projet "ESS" à la métropole. Les mairies de quartier organisent des réunions de concertation pour voir émerger ces innovations, comme une conciergerie solidaire ou un meilleur accès au recyclage. Sur ces

Les porteurs de projet peuvent faire appel à des financements spécifiques de l'ESS, mais aussi à ceux de droit commun des collectivités.

TÉMOIGNAGE

« En raison d'un fort développement, nous cherchons des financements croisés »



MAUD CARUHEL, vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine, chargée de l'ESS et de l'économie circulaire

« Au moment de la création de la grande région Nouvelle-Aquitaine, l'exécutif a décidé qu'il fallait des incubateurs de l'ESS dans chaque département. Cette politique a été lancée par mon prédécesseur au moyen d'un appel à manifestations d'intérêt. Aujourd'hui, la région est presque entièrement maillée par des acteurs historiques, comme Atis à Bordeaux, ou de nouveaux, tel le Décapsuleur dans la Creuse. Avec le fort développement de ces incubateurs, on a besoin de chercher des financements croisés au sein du développement économique régional, mais aussi des autres collectivités. Le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, voté en juin, a intégré le principe de l'essaimage de l'ESS et de la diffusion de ses bonnes pratiques, dont les incubateurs, au reste de l'économie. »

projets dans la ville-centre, Toulouse peut débloquer des moyens supplémentaires.»

Le succès de Première brique a débouché, il y a deux ans, sur la création d'un accélérateur pour les projets d'ESS déjà expérimentés dans d'autres territoires et qui cherchent à se développer dans l'agglomération toulousaine, démontrant l'attractivité de ce modèle, que d'autres régions commencent aussi à déployer. La tournée 2022-2023 des Territoires entrepreneurs de l'Avisé cherche aussi à y contribuer. ● Eric Larpin

(*) L'Avisé est une agence collective d'ingénierie qui a pour mission de développer l'ESS et l'innovation sociale en France.